

LIGUE pour la PROTECTION des OISEAUX CHAMPAGNE-ARDENNE

Der Nature - Ferme des Grands Parts - D13 - 51290 Outines

N° Siren : 343 055 935

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2015 A Pont-Sainte-Marie (10)

Le Président ouvre la séance à 14h30 et propose de désigner deux Scrutateurs et un Secrétaire de séance, la Présidence étant assurée de droit par le Président en exercice. Il propose comme :

- Scrutateurs : Didier Donot et Nadège Geoffroy
- Secrétaire : Jean-Michel DUBOIS

Les remerciements sont adressés aux personnalités présentes :

- Mr. Thierry Migout, représentant l'ONCFS
- Mr le Conseiller Régional, Raymond Joannesse
- Mme Munoz, directrice d'ERDF Champagne-Ardenne
- Mr Gony, président du CENCA
- Mr Landréat, Maire de Pont-Ste-Marie
- Mr Pescarolo, PNRFO

Mr le Maire de Pont-Ste-Marie prend la parole pour un discours introductif sur le refuge LPO signé le matin sur le parc Lebocey de Pont-Ste-Marie.

Le Président passe ensuite à la présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.

« Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez vous rendre compte de l'activité de l'association durant l'exercice 2014, et examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Pour votre information, les documents, disponibles sur Internet, vous ont été envoyés ou sont tenus à votre disposition au siège de l'association. »

1- Rapport Moral du Président

Comme les précédentes, l'année 2014 aura été particulièrement dense et riche. Malgré les incertitudes financières et le contexte peu engageant, nous n'avons pas hésité à nous lancer dans des projets importants.

En premier lieu, celui d'élaborer un nouvel atlas des oiseaux nicheurs de Champagne-Ardenne dont la parution est prévue l'an prochain. Le précédent datait de 1991, une époque où l'on parlait encore en francs. On pouvait ainsi y lire dans sa préface : « *La Champagne humide est à la fois un pays forestier avec partout de vastes massifs boisés et un pays bocager avec des prairies humides entourées de haies et de bosquets* ». On en reparlera un peu plus loin. Pour revenir à ce nouvel ouvrage, la charge de travail est particulièrement importante. Que les personnes, bénévoles ou salariés, plus particulièrement investis dans la réalisation de cet ouvrage, soient ici remerciés pour leur investissement et notamment Bryan qui en assure la coordination.

Autre chantier d'ampleur, la rénovation de notre site Internet, dossier plus particulièrement suivi par Francis, notre vénérable webmaster, qui pourra peut-être nous en dévoiler certains pans au cours de cette réunion.

Mais je ne voudrais pas que ces deux gros dossiers masquent la multitude d'actions et d'animations plus modestes mais tout aussi essentielles pour porter nos valeurs, celle d'une association militante soucieuse de partager ses convictions et d'amener le public à mieux connaître son environnement proche. Que toutes les personnes qui contribuent à la bonne organisation de ces animations soient également remerciées pour leur mobilisation.

J'ajouterai encore la gestion des différents espaces qui nous incombent : A savoir les étangs d'Outines et d'Arrigny, le Petit Broué à Châtillon, la réserve régionale de Larzicourt et l'Etang de Belval qui devrait notamment voir l'aménagement d'observatoires, un projet dans lequel nous n'engageons pas seulement notre temps mais également nos finances, preuve que nous avons suffisamment les reins solides malgré l'époque davantage propice aux restrictions.

D'une manière générale, le travail qui est effectué par notre association est reconnu pour son sérieux et sa qualité. Nous sommes ainsi régulièrement sollicités pour apporter notre expertise lors d'études de terrain. Nos animatrices ont encore été dans l'obligation de refuser des demandes d'interventions faute de temps disponible. A ce sujet je voudrais souligner la portée du dispositif de chèque nature mis en place par la Région espérant que, quelque soit le résultat des prochaines échéances électorales, il soit reconduit.

Ces nombreuses activités menées, que ce soit lors d'animations, d'interventions dans les écoles, d'inventaires ou de gestion d'espaces, traduisent notre volonté de prendre mieux en compte et de préserver la biodiversité de proximité. Notre engagement dans le développement des refuges LPO en est un autre exemple qui sera d'ailleurs illustré au cours de cette assemblée générale avec la signature de celui de Pont-Sainte-Marie.

Nos convictions associatives nous amènent régulièrement à siéger dans de nombreuses réunions et instances pour défendre les intérêts de la faune. C'est le cas notamment dans les commissions départementales de chasse et de faune sauvage, structures où nous nous retrouvons, souvent seuls, pour contester les arguments de tous ceux qui pensent que les équilibres naturels ne peuvent être maintenus sans l'intervention de l'homme.

Si nos députés ont récemment reconnu que les animaux sont des êtres doués de sensibilité, force est de constater que ce statut s'applique davantage à nos animaux de compagnie mais que tout reste à faire concernant certains animaux sauvages qui sont piégés, déterrés ou chassés sous le prétexte qu'ils sont nuisibles. Un statut qui leur est décerné toujours à charge, c'est-à-dire en ne

considérant que les dégâts qu'ils sont supposés commettre sans jamais prendre en compte les services qu'ils rendent.

Nous avons d'ailleurs décidé de nous retirer de certaines instances lorsque nous pensons que notre participation peut-être utilisée comme caution d'une action ou lorsque notre parole peut être dévoyée. C'est ainsi que nous avons choisi de ne plus participer aux réunions de préparation du plan d'actions régional dans le cadre de la lutte contre le campagnol, compte-tenu des nombreux dysfonctionnements constatés sur le terrain.

Ce dossier est extrêmement préoccupant puisque les communes, où des traitements à la bromadiolone ont été effectués, n'ont jamais été si nombreuses dans la région. A terme et au-delà des mortalités qui pourraient être occasionnées par ce puissant anticoagulant, il est à craindre une diminution importante des populations de campagnols et donc de la ressource pour les prédateurs tels que les rapaces et les renards. Plutôt que de truffier les parcelles de produits toxiques, nous avons écrit aux préfetures de la Marne et de l'Aube pour demander que le renard ne soit plus classé nuisible afin qu'il puisse faire tranquillement son boulot de renard en allant croquer du mulot. Il est regrettable qu'aucune de ces deux préfetures n'ait daigné nous adresser une réponse.

La question de l'uniformisation des paysages agricoles nous inquiète également au plus haut point. Partout et depuis plusieurs années, on peut observer des haies arrachées, des fossés comblés et des prairies labourées au profit des grandes cultures céréalières. Ces bouleversements du paysage champardennais ont des conséquences dramatiques sur la biodiversité et sur la faune sauvage en particulier. Nous ne cessons d'alerter pour demander des positions fortes pour préserver ce qui peut encore l'être. Malgré les beaux discours sur l'agro-écologie, force est de constater que les politiques en cours ne laissent augurer rien de bon. Un projet est ainsi actuellement à l'étude pour modifier les règles d'admissibilité des terres agricoles aux aides du 1^{er} pilier de la politique agricole commune (PAC). Il s'agirait de supprimer les « normes usuelles » que constituent certains éléments fixes du paysage (haies, mares, fossés, talus, murs). Ces derniers ne seraient donc plus pris en compte dans le calcul de la surface admissible.

S'il venait à se concrétiser, ce projet ne manquerait pas d'accentuer les dégradations à l'environnement. En outre, cette uniformisation des paysages agricoles risque d'accentuer l'impact des effets liés aux évolutions climatiques en cours en ce qui concerne la préservation des ressources.

En cette année, qui voit la France accueillir et présider la *21ème Conférence sur les changements climatiques*, nous espérons que des inflexions importantes pourront être données pour tenter de minimiser les conséquences de ces évolutions sur notre environnement. Un récent rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, émanation du Ministère de l'agriculture, préconise ainsi « Une diminution rapide et au moins de 50 % à terme, du rythme annuel de retournement des prairies et d'artificialisation des terres » ce qui permettrait une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre¹. Au regard des puissants lobbies qui exercent dans ce secteur, il est à craindre que ce rapport, comme de nombreux autres, prenne la poussière au fond d'un placard.

2015 voit se profiler en fin d'année la réforme territoriale voulue par nos hommes politiques qui n'ont sans doute pas envisagé les incidences collatérales de cette décision soutenue par des économies d'échelle. Tout comme notre région, la LPO Champagne-Ardenne va-t-elle être obligée de suivre le mouvement et devenir la LPO Grand-Est en se fédérant avec nos collègues lorrains et alsaciens ?

Afin d'anticiper cette perspective plutôt que d'être mis devant le fait accompli, une rencontre est prévue début juin prochain avec les différents responsables de nos associations. Quelque-soit ce que nous réserve l'avenir, espérons que les conséquences de cette évolution territoriale ne nous oblige pas à perdre le sens de notre action et de nos convictions. Etre plus que jamais présent sur le

terrain pour défendre les espaces et les espèces qui constituent la biodiversité de proximité et notre patrimoine commun.

Cette assemblée générale s'annonçant riche et dense je ne prolongerai pas davantage ce rapport moral.

Je conclurai donc en vous citant un extrait d'un livre déniché récemment sur le thème des oiseaux utiles à l'agriculture. On peut ainsi y lire : « *De longue date, nous avons, par ces destructions annuelles et menées industriellement par des engins spéciaux, rompu, peu à peu, l'équilibre des forces naturelles. La fonction de l'oiseau dans la nature s'est amoindrie, les insectivores sont devenus rares et il en résulte une multiplication abondante des insectes parasites des plantes et de nos récoltes. Les pertes, en France, se chiffrent, chaque année, par centaines de millions dans les vignes, les vergers, les forêts et les champs. Aussi cette vérité que la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, à l'esthétisme et à l'hygiène est nécessaire, indispensable même, s'est-elle propagée en France ; elle a pénétré partout, mais il y a encore beaucoup à faire* »²

Près d'un siècle après la parution de cet ouvrage édité en 1921 on peut constater qu'il reste toujours beaucoup à faire, si ce n'est plus encore qu'à l'époque.

Etienne CLEMENT
Président

2- Rapport d'activité

Cf. document annexe

Présentation du nouveau site internet par Mr Francis Desjardins, administrateur LPO en charge du site Internet.

Christophe Hervé, Directeur LPO, présente ensuite le partenariat LPO/ERDF, suivi de la signature de la prolongation de la convention avec intervention de Mme MUNOZ, Directrice d'ERDF CA.

Vincent Ternois du Cresrel, présente ensuite le projet de centre de sauvegarde de la faune Sauvage.

3- Bilan financier de l'exercice 2014, présenté par Madame LEBONVALLET (KPMG)

1 – SITUATION DE L'ASSOCIATION DURANT L'EXERCICE ECOULE

1/ Rapport financier de l'exercice 2014 :

1.1 / Au niveau du compte de résultat :

Concernant les produits d'exploitation :

- Les subventions imputées à l'exercice 2014 sont de 310.6 K€ (cf. détail des subventions par financeurs en annexe), soit 15.7 K€ (5.3%) de plus que l'exercice 2013.
 - Les facturations liés aux « études - conservation » se sont élevées en 2014 à 228.4 K€, soit 5.7 K€ de plus que l'exercice 2013.
 - Au total, subventions et facturations, sont donc supérieures en 2014 de 21 K€, soit + 4.1 %, par rapport à 2013.
 - Les produits liés aux « animations » sont de 18.7 K€, quasiment au même niveau que 2013.
 - Les produits des autres services (documentation, internet ...) sont de 15.9 K€, similaires à 2013.
 - Les autres produits, pour 14.7 K€, correspondent notamment aux cotisations (3.7 K€), aux dons (1.1 K€), et à des remboursements de frais de formation et indemnités journalières.
 - Les aides sur charges de personnel sont de 26 K€ en 2014 du fait de 2 contrats aidés présents sur toute l'année.
 - Les reprises sur provision de 2 K€ correspondent à une reprise de provision sur stocks.
- Les produits d'exploitation s'élèvent donc au total à 616.3 K€ en 2014, soit 34 K€ de plus qu'en 2013, ce qui représente une augmentation de 5.9 %.

Concernant les charges d'exploitation :

- Les achats et charges externes sont de 188.5 K€ en 2014, (dont 40 K€ de frais de déplacements des bénévoles, abandonnés en produits exceptionnels), soit une diminution de 12 K€ par rapport à 2013.
 - Les charges de personnel et taxes s'élèvent à 402.3 K€ en 2014, soit 20 K€ de plus qu'en 2013, pour un effectif équivalent temps plein de 13.6. Cette variation est liée notamment à 2 points opposés : la baisse de la taxe sur les salaires de presque 13 K€, et les contrats aidés embauchés courant 2013 et présents sur les 12 mois de 2014.
 - Les dotations aux amortissements passent de 13.2 K€ en 2013 à 16.3 K€ en 2014.
 - Les autres charges et dotations aux provisions, pour un total de 14.8 K€, correspondent essentiellement à une provision pour dépréciation de stocks pour 12.7 K€.
- Les charges d'exploitation s'élèvent donc au total à 621.9 K€ en 2014, contre 604.6 K€ en 2013, soit 17.3 K€ de plus, +2.9 %.

Le résultat d'exploitation est ainsi négatif de 5.5 K€, mais est compensé par :

- un résultat financier pour 2.2 K€,

- un résultat exceptionnel de + 21.2 K€, correspondant essentiellement au produit lié à l'abandon de frais des bénévoles pour 40.1 K€, moins la charge de dotation à la provision départ en retraite de 19 K€.

Le résultat de l'exercice est donc un excédent de 19 234 €. Mais il serait négatif s'il n'y avait pas les aides sur contrats aidés et la baisse de la taxe sur les salaires.

Les contributions volontaires en nature, correspondant à 14 000 heures de bénévoles recensées (4 695 heures de plus qu'en 2013), et sont valorisées à 161 K€.

1.2 / Au niveau actif et passif

Cf graphe synthétique par grandes masses en annexe et tableau d'évolution du fond de roulement entre 2011 et 2014 :

Le fond de roulement au 31/12/2014 s'élève donc à 410 K€ qui représentent 8 mois de charges 2014.

Selon les années, les 1ers versements significatifs liés aux subventions et études peuvent intervenir entre avril et juillet. Dans ce contexte, il est sain pour l'association de disposer d'un fond de roulement supérieur à 6 mois.

2 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est proposé l'affectation suivante :

Excédent 2014 s'élevant à : 19 234.60 €

affecté à la réserve pour acquisitions de terrains.

Il vous est aussi proposé de réaffecter la réserve pour site internet, antérieurement constituée, pour un montant de 18 003.05 €, à la réserve pour acquisitions de terrains.

Cette réserve pour acquisitions de terrains serait ainsi portée à la somme totale de 77 267.65 €.

3 – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le niveau actuel des subventions et facturations, l'exonération ZRR sur les charges sociales, ainsi que les contrats aidés et baisse de la taxe sur les salaires n'étant pas garantis de perdurer pour les années à venir, il convient de rester prudent si l'on souhaite maintenir la structure, l'équipe et les actions actuelles.

4 – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU RAPPORT

Aucun évènement important ou significatif n'est à signaler.

5 – AUTRES INFORMATIONS

- Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenue.
- L'association n'est pas fiscalisée.
- Aucune activité en matière de recherche et développement, aucune prise de participation.

En conséquence de tout ce qui précède, nous vous invitons à adopter les projets de résolutions qui sont soumis à votre vote.

Le Conseil d'Administration

EXERCICE 2014

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE du 18 avril 2015 :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 115

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 19 234.60 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du conseil d'administration LPO Champagne Ardenne

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 115

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 115

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Excédent 2014 s'élevant à : 19 234.60 €

Il vous est aussi proposé de réaffecter la réserve pour site internet, antérieurement constituée pour un montant de 18 003.05 €, à la réserve pour acquisitions de terrains.

Cette réserve pour acquisitions de terrains serait ainsi portée à la somme totale de 77 267.65 €.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 115

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 115

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 115

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée

4- **Rapport du Commissaire aux Comptes par Didier GENEVOIS, Trésorier**, le commissaire aux comptes, M. Fabrice JAUZE, a dû s'excuser. Celui-ci certifie la sincérité des comptes.

5- Vote pour le renouvellement des administrateurs sortants et des nouveaux candidats

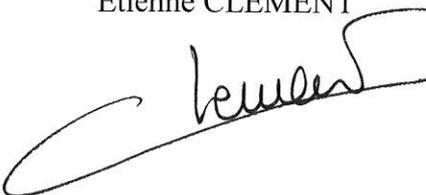
Résultats sur 115 votants

Etienne Clément	114 voix	Réélu
Bryan Geoffroy	114 voix	Réélu
Claude Bouillon	114 voix	Elu
Jean Marc Thiollay	107 voix	Réélu
Jacqueline Gillet	114 voix	Réélue
Alain Redont	114 voix	Réélu

Françoise Zaborowski ayant démissionné en cours de mandat, le CA compte maintenant 15 membres avec l'arrivée d'un nouvel élu. Afin de respecter les statuts et la règle du tiers sortant, Claude Bouillon est élu un an et les 5 autres administrateurs sont élus trois ans.

La parole est ensuite donnée à Mr Joannesse pour conclure cette Assemblée Générale. La séance se termine à 17h par une invitation à boire le pot de l'amitié.

Le Président
Etienne CLEMENT



Le Secrétaire
Jean-Michel DUBOIS

